

Vers un enseignement décolonisé...

(Re)connaitre l'histoire de la colonisation belge

Romain Landmeters

Chargé d'enseignement (Université Saint-Louis – Bruxelles)

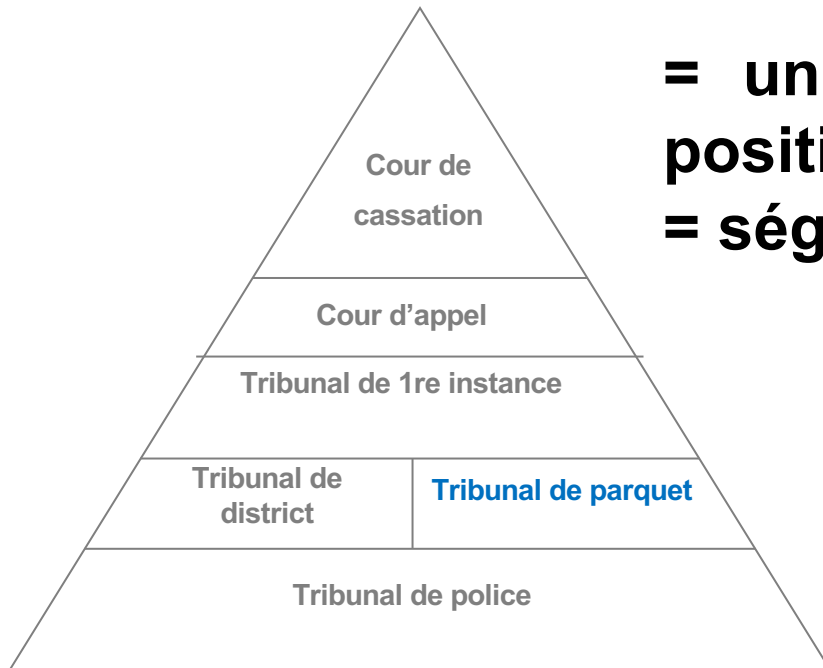
Doctorant en histoire contemporaine

Commission spéciale « Passé colonial », Bruxelles, 26 septembre 2022

- Romain LANDMETERS, « Les étudiants congolais à Bruxelles dans les années 1950. Acteurs de la décolonisation et avant-gardes des diasporas », dans *Diasporas. Circulations, migrations, histoire*, n° 37, 2021, p. 23-39, (<https://journals.openedition.org/diasporas/6684>).
- Romain LANDMETERS, « Antoine Sohier, magistrat colonial au Congo belge (1910-1934). Éléments bio- et bibliographiques », dans *C@hiers du CRHiDI. Histoire, droit, institutions, société*, n° 42, 2020, [En ligne]. <<https://doi.org/10.25518/1370-2262.722>>.
- Romain LANDMETERS, Enika NGONGO, Bérangère PIRET et Nathalie TOUSIGNANT, « De l'urgence d'enseigner la colonisation belge », *Le Soir Plus*, 28 janvier 2020, (<https://plus.lesoir.be/276052/article/2020-01-28/de-lurgence-denseigner-la-colonisation-belge>).
- Romain LANDMETERS et Enika NGONGO, « Une école qui rassemble les histoires de tous. Oser enseigner l'histoire de la colonisation belge », dans *Bruxelles Laïque Echos*, n° 99, 2017, p. 29-32.

Organisation judiciaire au Congo (1885-1960)

= un outil pour maintenir une position de domination
= ségrégé racialement

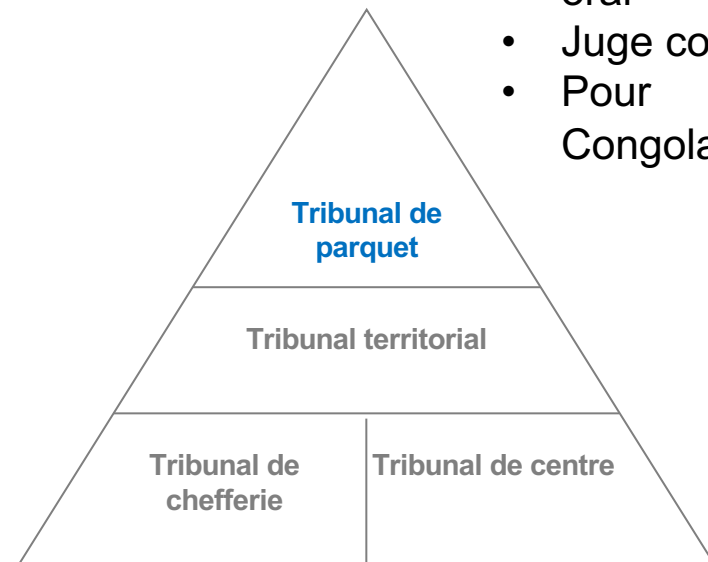


Cours et tribunaux "européens"

- Lois coloniales écrites
- Juge européen
- Pour Européens... et Congolais

Tribunaux coutumiers

- Droit coutumier oral
- Juge congolais
- Pour les Congolais



Source : Bérengère PIRET, *La justice coloniale en procès. Organisation et pratique judiciaire, le tribunal de district de Stanleyville (1935-1955)*, thèse de doctorat en histoire, Bruxelles, Université Saint-Louis – Bruxelles, 2016.

Les juristes dominant les sciences coloniales belges (1900-1960)

« Tant que les lapins n'auront pas d'historiens, l'histoire sera racontée par les chasseurs » (attribuée notamment à Howard Zinn)

OU

« Tant que les lions n'auront pas leurs propres historiens, les histoires de chasse ne peuvent que chanter la gloire du chasseur » (Proverbe (pana)fricain)



Ma réflexion : tant que les lions n'eurent pas leurs propres juristes, leur droit fut écrit par les chasseurs...

L Bibliographie : Marc PONCELET, *L'invention des sciences coloniales belges*, Paris, Karthala, 2008.

Enseignement au Congo belge :

« pas d'élites, pas d'ennuis »

« À l'indépendance, le Congo ne disposait en tout que de trente diplômés universitaires. 466 Congolais étudiaient dans les deux universités nationales ; 76 étaient recensés dans les universités étrangères. **Il n'y avait aucun juriste** diplômé, aucun médecin en titre, aucun ingénieur civil, aucun scientifique. »

- La population congolaise = 10-15 millions d'individus.
- Œuvre civilisatrice
- Domaine réservé de l'Église catholique
- Les Congolais ont accès à l'enseignement primaire, exceptionnellement à l'enseignement secondaire
- L'enseignement supérieur ne concerne que 0,1% de la population congolaise en 1960 Œuvre civilisatrice (>< 0,4% en Afrique)

L Sources : Jean-Marie MUTAMBA MAKOMBO KITATSHIMA, *Du Congo belge au Congo indépendant 1940-1960. Émergence des « Évolués » et genèse du nationalisme*, Kinshasa, Institut de formation et d'études politiques, 1998, p. 155 ; Marc DEPAEPE et Annette LEMBAGUSALA KIKUMBI, « L'enseignement colonial au Congo : davantage qu'un projet paternaliste à sens unique ? », dans Idesbald GODDEERIS, Amandine LAURO et Guy VANTHEMSCHÉ (éds.), *Le Congo colonial. Une histoire en questions*, Waterloo, Renaissance du Livre, 2020, p. 337-347.

Un étudiant congolais parle aux Belges

Marcel Lihau, Liège, 1957 : « Ce mythe de l'infériorité congénitale des peuples de couleur [...] constitue l'arrière-fond de la ségrégation raciale. Il disparaîtra [...] quand le Blanc sera pénétré jusqu'aux moelles de l'évidence que le Noir est un homme comme lui. [...] Il est urgent de promouvoir [...] un vaste mouvement de réforme [...] de telle sorte que les nuances de peaux ne tirent pas davantage à conséquence dans l'avenir que les différences de couleur des yeux et de la chevelure. »

L Source : P.W., « Un étudiant noir à la tribune du Jeune Barreau de Liège », dans *Le Soir*, 15 novembre 1957, p. 6.

Continuités entre hier et aujourd'hui

1. « Imaginons que ce jeune homme, insuffisamment préparé, doive abandonner les études entreprises [...] ou, au terme de celles-ci, subisse un échec, [...] sera-t-il autre chose alors qu'un déraciné, un inadapté, et enfin de compte un "raté" ? »

2. « Je suis arrivé à l'aéroport à six heures du matin. Des policiers m'ont demandé mon passeport, une fiche médicale, ma preuve d'admission à l'université et mon billet d'avion. Je leur ai fourni tous les documents puis ils m'ont emmené dans une salle d'interrogatoire. Ils m'ont demandé si je connaissais Dmitri Mendelév. Je leur ai dit que c'était un chimiste. »

3. « Le programme de nos universités, chaque année plus chargé, comporte, sinon dans son esprit, tout au moins dans son application, une part de "bourrage de crâne", qu'il serait vain de nier. [...] "dans notre enseignement, nous nous référons sans cesse à des notions qui pour nous ont une valeur de postulat" [...] Sauront-ils assimiler avec profit cet enseignement théorique ? »

Continuités entre hier et aujourd'hui



L'affaire Junior Masudi Wasso... ?

Et l'affaire Joseph Biroli !



L Daniel GASPARD, « Prudence ou audace ? L'admission des Noirs dans nos Universités », *La Métropole. Journal quotidien*, 15 septembre 1949, p. 2 ; *Id.*, 16 septembre 1949, p. 1 ; « Joseph Biroli », *Le Peuple*, 3 octobre 1949, p. 4 ; Maïli BERNAERTS, « “Mon arrestation a été violente” », *DH Les Sports +*, 2-3 octobre 2021, p. 8.

Des citoyens aux racines africaines (2017)



1. Les Afro-descendant·e·s de Belgique ont un niveau d'instruction plus élevé que la moyenne en Belgique : **66% d'entre eux disposent d'un diplôme d'enseignement supérieur court, long ou de doctorat.**

2. Pourtant, le **taux de chômage** de ces populations est **4 fois supérieur à celui de la moyenne nationale**. Plus de la moitié des personnes interrogées occupent en outre un emploi en-dessous de leur niveau d'études.

3. Une « grande majorité (91%) [des 800 personnes interviewées] pense que l'histoire coloniale devrait être enseignée à l'école »

L Source : Sarah DEMART et al., *Des citoyens aux racines africaines: un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandaï et Belgo-Burundais*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2017, 224 p.

Le constat de la méconnaissance de l'histoire de la colonisation belge

« En ce qui concerne l'histoire du passé colonial de la Belgique, l'enseignement de l'histoire au niveau [...] du secondaire et [...] supérieur n'est pas du tout à la hauteur »

« Il est frappant de constater à quel point la connaissance de l'Afrique est maigre chez les écoliers belges. Les experts consultés sont convaincus que le racisme diminuerait en Belgique si les écoles accordaient davantage d'attention à l'histoire et à la société africaines »

L Sources : CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE, doc. 55 1462/002 : *Commission spéciale chargée d'examiner l'état indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver. Rapport des experts*, Bruxelles, 26 octobre 2021, p. 124 ; Idesbald GODDEERIS et al., *Les universités belges et leur gestion du passé colonial. Rapport du "Groupe de travail interuniversitaire Passé colonial"*, Bruxelles, CRef/VLIR, septembre 2021, p. 7.

Une préoccupation de la jeune génération

NOIRS DESSEINS | Expo POUR BLANCHES ASPIRATIONS

Une histoire belgo-congolaise



Réalisée par les élèves du
Lycée Guy Cudell

Café Congo, 1A Rue de la
Petite Ile 1070, Bruxelles

Du 27 au 29 juin 2022

De 18h00 à 22h00



AFRICA

Avec le soutien du Bourgmestre, M. Emir Kir, de l'Echevin
de l'enseignement, M. Philippe Boiketé et du Collège
échevinal de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode



<https://www.monsmemorialmuseum.mons.be/>

<https://www.bozar.be/fr/calendrier/next-generation-please-4>

<https://www.rwandha.com/>

Résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe (2019)

« 5. encourage les institutions européennes et les États membres à reconnaître officiellement l'histoire des personnes d'ascendance africaine en Europe, y compris les injustices passées et présentes et les crimes contre l'humanité, comme l'esclavage, la traite transatlantique des esclaves ou **les actes perpétrés dans le cadre du colonialisme européen**, de même que les grandes réussites et les contributions positives réalisées par ces personnes, [notamment] en consacrant un mois de l'année à l'histoire noire. »

« 20. invite les États membres à veiller à ce que les adultes et les enfants d'ascendance africaine bénéficient d'un accès égal à une éducation [...] non discriminatoire et non ségrégatif [...] ; encourage les États membres à **intégrer l'histoire des personnes d'ascendance africaine dans leurs cursus scolaires** et à présenter une perspective complète du colonialisme et de l'esclavage qui reconnaisse **les répercussions néfastes que ces phénomènes ont eues par le passé et ont encore aujourd'hui sur les personnes d'ascendance africaine**, et à faire en sorte que les enseignants reçoivent une formation adaptée à cet effet et possèdent toutes les ressources nécessaires pour aborder la question de la diversité au sein de leurs classes »

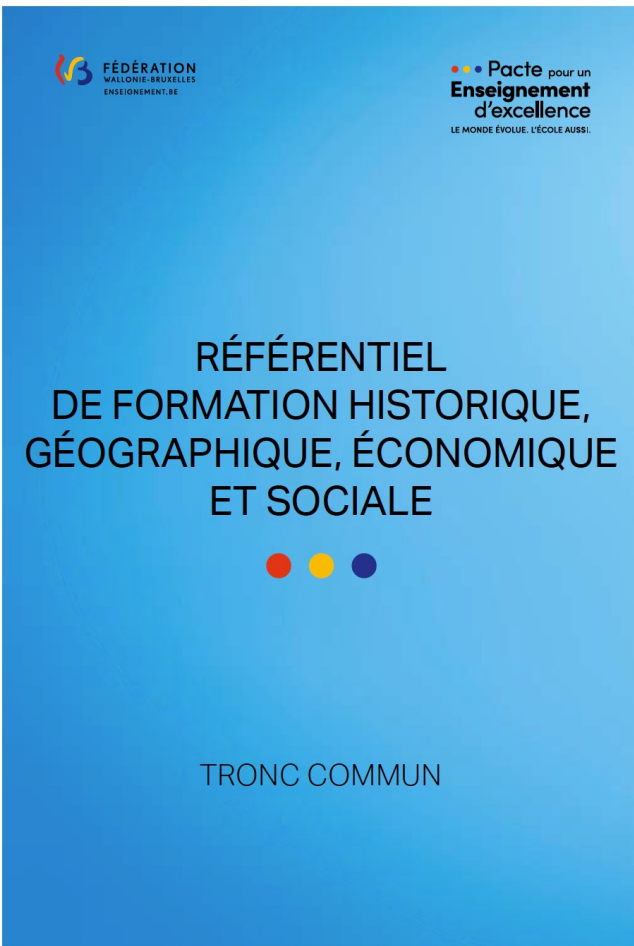
Source : PARLEMENT EUROPÉEN, *Résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe*, 26 mars 2019 (*Journal officiel de l'Union européenne*, 64^e année, 2021, n° C 108/01, p. 5-6).

Une présentation au Parlement francophone bruxellois

Romain LANDMETERS, « L'enseignement de l'histoire de la colonisation belge en Belgique francophone. Un état des lieux », Conférence invitée dans le cadre de la Commission plénière sur la Résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine, Parlement francophone bruxellois, 6 juillet 2021 (<https://www.youtube.com/watch?v=mWAZImqfEoc>, consulté le 18 mai 2022).



Référentiel de Formation historique, géographique, économique et sociale (2022)



6^e primaire

- Moment clé 3 : **Les explorations et les premières colonisations européennes (du XV^e au XVIII^e siècle)**
 - Esclavage, travail forcé et exploitation
 - Exploitation des ressources et transfert en Europe de produits en provenance des régions colonisées
 - Imposition de la langue et de la religion des colonisateurs

2^e secondaire

- Moment clé 2 : **Les premières colonisations européennes (du XV^e au XVIII^e siècle)**
 - Expliquer des rôles de différents acteurs et les conséquences démographiques du commerce triangulaire

Source : *Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, juin 2022, *passim*.

Référentiel de Formation historique, géographique, économique et sociale (2022)

S2

Moment clé 3 L'expansion coloniale européenne à l'époque industrielle (du XIX^e siècle au début du XX^e siècle)

INDUSTRIALISATION (RUPTURE)

Changements

Nouvel espace économique :

- naissance et expansion de nouveaux empires coloniaux européens ;
- exploitation économique des colonies et transformation des territoires à travers l'exemple du Congo.

Diffusion d'une culture dominante :

Imposition des langues et religions européennes dans les colonies.

Facteurs de changement

Motivations des nouveaux empires coloniaux européens (ex. : conquête de territoires, exploitation des ressources...).

Innovations techniques favorisant l'Industrialisation.

Situer la Belgique, le Congo, le Rwanda et le Burundi sur un planisphère.

Exemplifier des conséquences de l'exploitation économique lors de la colonisation belge.

Expliquer une motivation des nouveaux empires coloniaux.

Source : *Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, juin 2022, p. 65.

Référentiel de Formation historique, géographique, économique et sociale (2022)

S3

Moment clé 4

La colonisation belge en Afrique centrale (1885 à 1962)

Régime politique :

Régime colonial : État indépendant du Congo et Congo belge.

Rapports sociaux :

- ségrégation raciale ;
- violence structurelle dans les rapports entre le régime colonial et les Congolais, Rwandais et Burundais ;
- travail forcé dans le cadre d'une exploitation économique des ressources.

Acteurs et facteurs de changement :

- mouvements de résistance au régime colonial ;
- mouvements et partis indépendantistes congolais.

Rapports entre citoyens/citoyennes et État :

Autodétermination des peuples : Indépendance du Congo, du Rwanda et du Burundi.

Énoncer des inégalités en lien avec la ségrégation raciale établie lors de la colonisation belge en Afrique centrale.

Exemplifier une lutte menée par des acteurs de changement lors de la colonisation belge en Afrique centrale.

Source : *Référentiel de formation historique, géographique, économique et sociale*, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, juin 2022, p. 70.

Pourquoi enseigner l'histoire de la colonisation (belge)?

- 77 ans d'histoire commune
- Le contraire d'une histoire « à part », des autres
- La classe comme lieu pour contextualiser les mémoires
- Revaloriser les populations colonisées comme acteurs (résistance)
- Penser les généalogies des discriminations racistes et des inégalités actuelles
- Décentrement, détachement de l'eurocentrisme
- Élargissement à l'histoire générale de l'Afrique

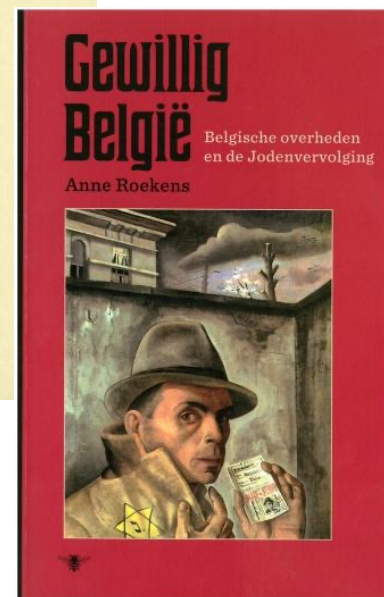
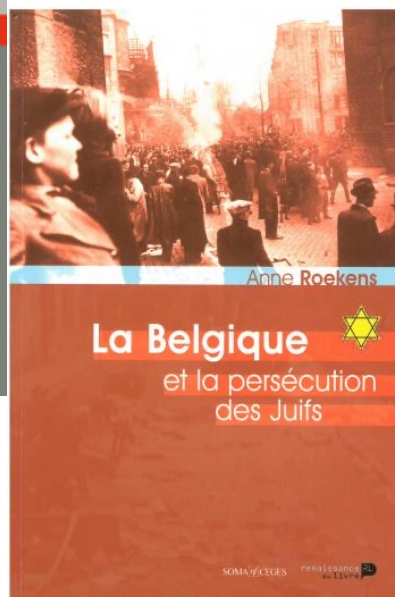
Cf. A. LAURO et R. LANDMETERS, « Manger végétal ou colonial ? Les (vrais) enjeux de l'histoire de la colonisation », dans *Éduquer, tribune laïque. Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente asbl*, n° 133, novembre 2017, p. 15-19 ; R. LANDMETERS, *L'histoire de la colonisation belge à l'école. Décentrement, Distanciation, Déconstruction*, Bruxelles, BePax, 22 décembre 2017.

La démarche décoloniale impose que l'on ne s'attaque pas seulement au contenu et la diffusion des d'enseignements...

Guy Vanthemsche : « La colonisation est, avant tout, le viol d'une société par une autre. Elle est en effet fondée sur la domination d'un groupe restreint d'étrangers sur une vaste population autochtone, soumise de force ; [...] elle charrie d'innombrables violations des droits de l'être humain, notamment sur base de préjugés raciaux. »

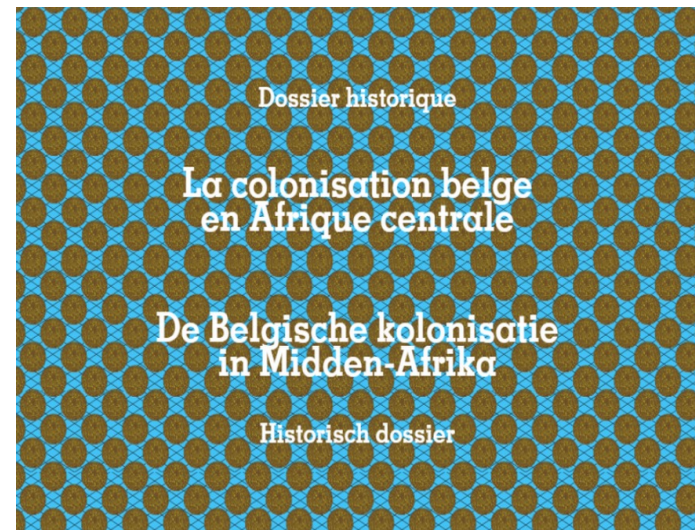
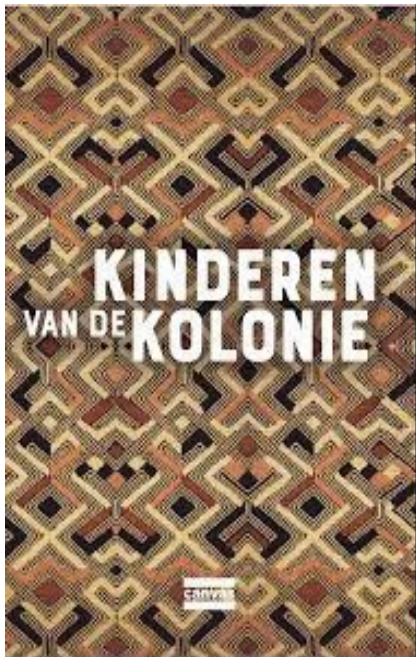
L Guy VANTHEMSCHE, « “Découvrir enfin la vérité historique”. La Belgique face à son passé colonial », dans *Septentrion. Arts, lettres et culture de Flandre et des Pays-Bas*, vol. 47, n° 3, 2018, p. 11-12.

➤ Vulgarisation des travaux de la Commission Congo

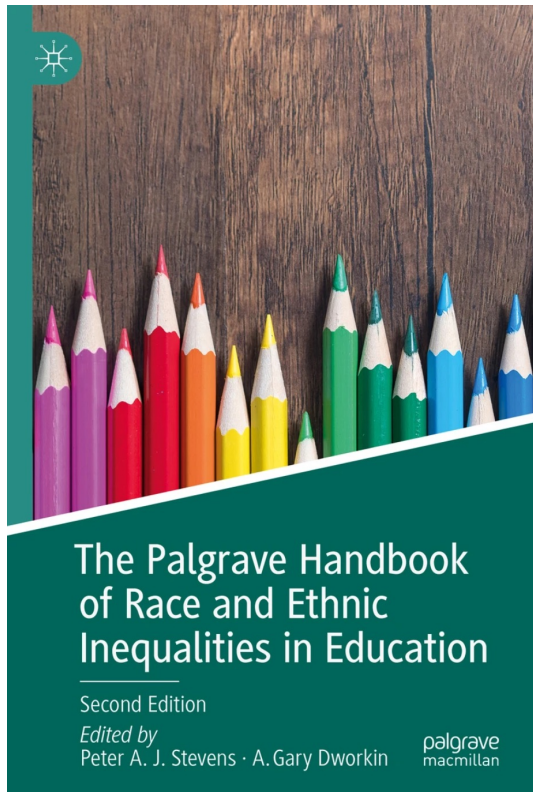


➤ Création et diffusion d'outils pédagogiques

- Nouveaux contenus dans les nouveaux référentiels, programmes et manuels, construits en concertation avec tous les acteurs (chercheurs, enseignants, didacticiens, société civile) **et selon les perspectives et avancées de la recherche récente**
- Formation continue pour les enseignant·e·s



... mais aussi aux cadres et au contexte au sein
desquels sont produits et diffusés ces
enseignements !



- **L'Enseignement primaire et secondaire en Belgique est ségrégué du point de vue social, racial et spatial** ; les jeunes afro-descendants vivent des expériences de racisme en Belgique très précocement
 - Ex: Les jeunes racisé.e.s sont les plus relégué.e.s dans les filières professionnelles et techniques
- **L'école en Belgique est un des lieux de possible déconstruction mais aussi de reproduction des discriminations. Il par conséquent décisif d'interroger les récits et les politiques dites de diversité** (Cf. les travaux de Dounia Bourabain, Sarah Demart et Sophie Withaecx).

L Cf. UNIA, *Baromètre de la diversité. Enseignement*, Bruxelles, 2018 ; Lore VAN PRAAG *et al.*, « Belgium: Cultural Versus Class Explanations for Ethnic Inequalities in Education in the Flemish and French Communities », dans Marie VERHOEVEN, Peter A.J. STEVENS et Anthony Gary DWORKIN (éds.), *The Palgrave Handbook of Race and Ethnic Inequalities in Education*, 2e édition, Cham, Palgrave Macmillan, 2019, p. 159-213.

Merci pour votre attention !

Des questions ultérieures :
romain.landmeters@usaintlouis.be

